

La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent
Women's fear of crime and the types of violence they face
El miedo del crimen en las mujeres y las diferentes formas de violencia que las agreden

Joane Turgeon et Maryse Rinfret-Raynor

Numéro 30 (70), automne 1993

L'insécurité. La peur de la peur

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033669ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033669ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Turgeon, J. & Rinfret-Raynor, M. (1993). La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (30), 107–115. <https://doi.org/10.7202/1033669ar>

Résumé de l'article

Les sentiments d'insécurité des femmes face au crime semblent démesurés par rapport au nombre réel de crimes qu'elles subissent. Même si on reconnaît dorénavant que les femmes sont aussi souvent victimes de crimes que les hommes, il demeure difficile d'expliquer pourquoi elles ont plus peur du crime que les hommes. L'article propose une conception globale de la violence faite aux femmes. Si on tient compte des caractéristiques particulières des crimes contre les femmes et si on s'intéresse à la façon dont leur incidence est évaluée, la peur du crime des femmes devient beaucoup plus compréhensible. La peur du crime a des conséquences néfastes pour la santé mentale des femmes ainsi que pour leur qualité de vie. Ce constat pourrait suggérer le développement de programmes visant la prévention de la peur du crime chez les femmes. Cependant, les conséquences du crime étant beaucoup plus dévastatrices que celles de la peur du crime, il est important que le crime lui-même demeure la cible privilégiée de l'intervention.

La peur du crime chez les femmes et les différentes formes de violence qu'elles subissent

Joane Turgeon et Maryse Rinfret-Raynor

La peur du crime fait partie des préoccupations en sciences sociales depuis une trentaine d'années (Baumer, 1985). Elle intéresse un très grand nombre de chercheurs et chercheuses du Canada, des États-Unis, de la France et de beaucoup de pays industrialisés (Durand, 1983). Le terme « peur du crime », traduction littérale de l'expression anglaise « fear of crime », couramment utilisée au Canada et aux États-Unis, est généralement remplacé par « insécurité » ou « sentiment d'insécurité » dans les textes en provenance de l'Europe (Normandeau, 1983).

On sait que ce sont les crimes les plus violents qui suscitent la plus grande terreur mais que la probabilité qu'ils atteignent un individu en particulier est la

plus faible (Louis-Guérin, 1983). Bon nombre de recherches ont tenté de vérifier si la peur du crime est une peur rationnelle. Les personnes qui ont peur du crime ont-elles raison d'avoir si peur ?

Pour répondre à cette question, on a tenté d'établir des corrélations entre la peur du crime et l'exposition au risque. Il s'agissait donc de vérifier si les personnes qui ont peur du crime font partie des groupes sociaux où le taux de victimisation est le plus élevé.

Jusqu'à très récemment, les enquêtes gouvernementales canadiennes, anglaises et américaines qui avaient vérifié le sexe des victimes de crimes avaient conclu que la peur qu'ont les femmes d'être victimes de crimes est plus grande que celle des hommes, alors que leurs risques de subir

ce genre de crime sont jusqu'à deux fois moins élevés (Hindelang, Gottfredson et Garofalo, 1978 ; Maxfield, 1984 ; Research and Statistics Group, 1985 ; Rapport Figgie, 1980).

En 1992, dans un rapport fondé sur des données provenant de quinze départements de police à travers le Canada, Statistique Canada a enfin reconnu que les femmes sont aussi souvent victimes de crimes que les hommes. Les femmes forment 49 % des adultes victimes de crimes de violence, ce qui correspond à peu près à la proportion qu'elles représentent dans la population. Selon les auteurs de ce rapport, les résultats qui montraient que les femmes subissaient moins de crimes peuvent s'expliquer par le fait que, dans le passé, les voies

de fait commises par des intimes et les agressions sexuelles étaient sous-dénumbrées (Trevethan et Samagh, 1992).

Quoi qu'il en soit, les études sont unanimes : les femmes craignent plus que les hommes d'être victimes de crimes. Le présent article tentera d'expliquer la peur du crime chez les femmes et présentera les différentes formes de violence qu'elles subissent et qui contribuent à développer ce sentiment d'insécurité.

Pourquoi les femmes ont-elles peur ?

On peut regrouper les explications de la peur du crime en deux catégories : celles qui mettent l'accent sur les caractéristiques des victimes et celles qui mettent l'accent sur les caractéristiques des crimes. En plus de ces deux types d'explications suggérés par Riger, Gordon et Le Bailly (1978), il importe de relire les statistiques sur les crimes qui touchent les femmes.

Explications basées sur les caractéristiques des femmes

Les explications basées sur les caractéristiques des femmes mettent l'accent sur l'apprentissage des rôles sociaux, qui encouragerait chez les femmes le développement de traits de personnalité favorisant la peur,

comme la dépendance et la passivité (Riger, Gordon et Le Bailly, 1978). Hindelang, Gottfredson et Garofalo (1978) considèrent que les femmes ont peur parce qu'elles sont socialisées à avoir peur.

Une autre explication relevée par Smith (1988) est que les femmes sont encouragées à exprimer leurs peurs alors que les hommes en sont dissuadés. Les différences sexuelles s'effacent d'ailleurs complètement lorsqu'on demande à des personnes, femmes et hommes, qui habitent avec d'autres si elles ont peur pour ces personnes (Riger, Gordon et Le Bailly, 1978). Les hommes n'expriment donc pas de peur pour eux-mêmes, mais ils le font lorsqu'il s'agit de leurs proches.

L'inégalité physique et les sentiments de vulnérabilité sont aussi des caractéristiques qui contribuent à la peur du crime chez les femmes. Comme le dit McDermott (1982), il n'est pas important de savoir si des différences physiques existent à la naissance entre les enfants des deux sexes. Ce qui est sûr, c'est que la socialisation ne permet pas aux femmes de développer la confiance et les habiletés utiles pour se défendre physiquement contre d'éventuels assaillants.

Les explications qui mettent l'accent sur les caractéristiques des femmes apportent un éclairage intéressant sur leur peur du

crime. Elles sous-entendent cependant que la peur des femmes n'est ni rationnelle ni objective puisqu'elle ne se base pas sur une expérience directe de la violence.

Explications associées au crime

Trois caractéristiques des crimes dont les femmes sont l'objet peuvent contribuer à expliquer leur peur du crime. Il s'agit du type de crime, du type de lieu et du lien victime-agresseur.

D'après un rapport de Statistique Canada (Trevethan et Samagh, 1992), les femmes ne sont pas victimes des mêmes crimes que les hommes. Par exemple, elles sont victimes d'agressions sexuelles, fait extrêmement rare chez les hommes, qui peut engendrer des conséquences beaucoup plus graves que les autres crimes (Riger, Gordon et Le Bailly, 1978). Junger (1987) considère que pour faire des liens entre la peur du crime et la victimisation des femmes, il faut tenir compte de toutes les formes de violence sexuelle auxquelles elles sont soumises. En plus du viol, les femmes subissent divers comportements qui vont des remarques déplaisantes aux agressions graves, en passant par les contacts physiques et les propositions accompagnées de coercition morale ou physique. Plusieurs formes de violence sexuelle ne sont pas des offenses criminelles et ne font donc pas partie des statistiques sur la criminalité.

Le rapport de Trevethan et Samagh (1992) permet aussi de constater que les crimes de violence contre les femmes et les hommes sont commis dans des lieux différents. Soixante-deux pour cent des crimes contre des femmes sont commis dans un domicile, alors que c'est le cas pour seulement 30 % de ceux



commis contre les hommes. Le fait d'être victime d'un crime à l'intérieur de son propre foyer rend les femmes particulièrement vulnérables (Jones, 1987).

Les relations entre les victimes et les agresseurs présentent aussi des différences selon le sexe de la victime. Dans l'étude de Trevethan et Samagh (1992), 80% des femmes ont été victimes de quelqu'un qu'elles connaissaient, souvent leur conjoint ou ex-conjoint (43%), alors que seulement 49% des hommes connaissaient leur agresseur et que 3% d'entre eux étaient victimes de leur conjointe ou ex-conjointe. Les femmes qui sont victimes de violence à l'intérieur de leur foyer de la part des hommes qui devraient normalement les respecter ont plus de difficultés à faire face aux conséquences de cette victimisation (Junger, 1987). Comme le dit Stanko (1987), si une femme a peur de son partenaire amoureux, comment pourrait-elle ne pas avoir peur des hommes étrangers ?

Statistiques sur les crimes qui touchent les femmes

Il est très difficile de connaître exactement le nombre de crimes commis dans une population donnée parce que tous les crimes ne sont pas rapportés. Une enquête sociale de Statistique Canada (Sacco et Johnson, 1990) a estimé que seulement 31% des crimes de violence révélés lors de ce sondage avaient été portés à l'attention de la police. Même les résultats récents de Statistique Canada, qui reconnaissent enfin que les femmes sont aussi souvent victimes de crimes que les hommes, sous-estiment encore le nombre de crimes qu'elles subissent (Hill, 1993).

Les formes particulières de violence qui guettent surtout les

victimes de sexe féminin (comme l'inceste, le viol marital ou la violence conjugale) sont encore trop peu reconnues comme crimes (McDermott, 1982) et sont très mal évaluées, tant par les enquêtes nationales que par les rapports de police (Stanko, 1987). Les enquêtes s'attardent rarement sur les actes violents commis par les conjoints ou ex-conjoints (Smith, 1988), sur le viol par le conjoint ou par des hommes connus des femmes, ou sur le harcèlement sexuel au travail. Comme ces violences impliquent des assauts fréquents sur la même victime, leur sous-estimation en est d'autant plus importante (Hanmer et Saunders, 1984).

Selon Hill (1993), beaucoup de femmes ne rapportent pas les crimes qu'elles subissent. Dans les enquêtes, elles ont moins tendance à rapporter la violence qu'elles subissent de la part d'un agresseur avec lequel elles ont un lien quelconque, qu'il soit familial, conjugal ou de travail (Hanmer et Saunders, 1984). Les femmes ont de bonnes raisons de ne pas vouloir parler de ces crimes. Elles les taisent parce qu'elles n'ont pas envie de se remémorer une situation douloureuse ou parce qu'elles craignent des représailles de la part de l'agresseur. Certaines femmes ne mentionnent pas ce qu'elles ont subi parce qu'elles considèrent que ce n'est pas violent (Hanmer et Saunders, 1984).

De plus, beaucoup de femmes se sentent coupables des agressions dont elles sont victimes (Sheffield, 1993), particulièrement quand elles sont agressées alors qu'elles se trouvent dans des états jugés inacceptables pour une femme « bien » (consommation d'alcool ou de drogue) ou ne sont pas « à leur place » (rues sombres, ruelles,

parcs le soir, proximité des bars, auto-stop, etc). Elles ont alors tendance à ne pas en parler à leur entourage, à ne pas porter plainte à la police et à ne pas chercher d'aide auprès des centres spécialisés (Hanmer et Saunders, 1984).

Si on s'attarde uniquement sur les caractéristiques individuelles des femmes, la peur du crime semble irrationnelle. Cependant, quand on tient compte des caractéristiques particulières des crimes contre les femmes et de la façon dont leur incidence est évaluée, la peur des femmes devient beaucoup plus réelle puisque les crimes officiels ne constituent qu'une petite proportion de la violence dont elles sont la cible.

Pour comprendre la peur du crime chez les femmes ainsi que les liens entre cette peur et leur vécu, il importe de développer une conception globale de la violence faite aux femmes qui tienne compte de tous les crimes et de toutes les formes de violence qu'elles subissent.

Formes de la violence faite aux femmes

La violence faite aux femmes est universelle puisqu'elle existe dans toutes les cultures et dans tous les pays (Chapman, 1990). Elle est tellement présente à travers le monde qu'en 1985, la conférence sur les femmes de l'Organisation des nations unies incluait dans son rapport final une recommandation qui reconnaissait sa présence dans la vie quotidienne de toutes les sociétés humaines et affirmait que la question de la violence faite aux femmes dans la famille et la société devait devenir une priorité dans tous les pays. Le mouvement féministe a dénoncé et identifié des formes de violences faites aux femmes jusque-là



110

méconnues. Dans son avis sur la violence faite aux femmes (Moi-san, 1993), le Conseil du statut de la femme considère que la violence faite aux femmes prend plusieurs formes qu'il importe de regrouper pour pouvoir faire les liens qui s'imposent entre ces différentes agressions. Les formes de violence et d'oppression dont les femmes sont victimes et qui contribuent à développer leur peur du crime sont familiale et sociétales, et touchent les trois catégories d'âge : 1) enfants et adolescentes, 2) adultes et 3) aînées.

La violence familiale

La maison privée est le lieu où l'on peut se retirer, se sentir protégé. Pourtant, Levinson (1989) a constaté que la violence faite aux femmes au sein de la famille est présente dans la grande majorité des 90 cultures qui ont été l'objet de sa recherche. Un rapport de l'ONU (cité par Chapman, 1990) arrive à la conclusion qu'un grand nombre de femmes de tous les pays sont tuées, agressées physiquement ou sexuellement, menacées et humiliées dans leur propre foyer. Avant que les féministes dénoncent les différentes formes de violence faites aux femmes au sein des familles, le concept de victime était absent de la littérature sur la violence familiale (Rodning,

1988). Le mot victime implique une unidirectionnalité de l'action : un agresseur exerce un comportement violent envers une autre personne qui en est la victime. Tant que l'on considère la famille comme un tout dynamique, la responsabilité des crimes de violence commis à l'intérieur du foyer doit être partagée par tous les membres. On parle alors de famille dysfonctionnelle, et non de victimes et d'agressions. Cette conception de la violence familiale a longtemps contribué à occulter une partie de la réalité.

L'inceste

L'inceste et les agressions sexuelles envers les enfants prennent différentes formes : baisers prolongés, attouchements sexuels, pénétration vaginale ou anale, sexualité orale ou masturbation (Turgeon et Mahoney, 1991). Dans 87 % des cas, les victimes d'inceste sont de sexe féminin (Stanko, 1985). Selon la recension des études réalisée par l'équipe Collective par et pour elle (1989), une fille sur cinq subirait des agressions sexuelles intrafamiliales. Ces agressions se déroulent généralement en secret, durent souvent pendant plusieurs années, et entraînent des conséquences très graves pour les fillettes qui en sont victimes. Une recherche de Firsten (1991) montre que 31 % des fem-

mes psychiatriquées hospitalisées de son échantillon avaient subi l'inceste.

La violence conjugale

La violence conjugale est très répandue, tant aux États-Unis (Straus et Gelles, 1986) qu'au Canada (Brinkerhoff et Lupri, 1988; Smith, 1987 et 1988). Un million de Canadiennes (McLeod, 1987) sont battues chaque année par leur partenaire. Une étude menée à Calgary (Lupri, 1986) révèle qu'un homme sur dix a commis en 1986 au moins un acte de violence grave contre sa partenaire, et que la gravité de ces comportements était telle qu'ils auraient entraîné des poursuites s'ils avaient été commis à l'extérieur du foyer.

Le répertoire de comportements des agresseurs inclut généralement plusieurs formes de violence : physique, sexuelle, psychologique, verbale, économique... Lorsqu'un homme utilise la violence pour contrôler sa partenaire, cette violence a tendance à s'aggraver à mesure que le temps passe. Les épisodes de violence se rapprochent et la violence s'aggrave. Cette escalade peut aller jusqu'au meurtre.

On croit parfois à tort qu'une rupture met automatiquement un terme à la violence. Au contraire, la séparation est un des moments les plus dangereux pour les femmes (Browne, 1987). Certains hommes deviennent alors très violents et mettent la vie de leur compagne en danger (Pagelow, 1981 et 1984; Tanay, 1976). Selon Moore (1979), 50 % des femmes qui quittent leur conjoint sont suivies, harcelées ou attaquées par eux. Le conjoint délaissé se rend au travail de la femme et fréquente les lieux où elle est susceptible de se trouver (Browne, 1987). Certains hommes refusent de payer la pension

alimentaire de leurs enfants, d'autres se rendent coupables de l'enlèvement de leurs propres enfants.

La violence faite aux aînées

Le phénomène de la violence faite aux aînées au sein de la famille a été mis en lumière très récemment et il est mal connu. Selon une recherche américaine (Pillemer and Finkelhor, 1988, cité par DeKeseredy et Hinch, 1991), comme la violence conjugale, cette violence prend plusieurs formes; elle atteint au moins trois pour cent des personnes âgées, et la majorité de ses victimes sont des femmes.

D'autres formes de violence présentes dans la famille le sont aussi dans la société: harcèlement sexuel, exhibitionnisme, voyeurisme, etc.

La violence sociétale

La violence dans les relations prémaritales

La violence dans les relations prémaritales peut être définie comme tous les comportements de violence physique, sexuelle, psychologique ou verbale qu'une femme subit de la part d'un homme qu'elle fréquente sans être mariée ou sans cohabiter avec lui. Jusqu'à maintenant, quelques recherches seulement se sont penchées sur le problème de la violence dans les relations prémaritales. Leurs résultats permettent de constater que la violence envers les femmes y est tout aussi présente que dans les relations conjugales (Makepeace, 1986; DeKeseredy, 1988).

Les agressions sexuelles

Selon un rapport du Conseil du statut de la femme (Moisan, 1993), l'agression sexuelle compte parmi les crimes les

moins rapportés aux services de police. Ils figurent aussi parmi les plus redoutés par les femmes (McLeod, 1991; Baril, 1983). Le rapport Badgley (1984) a révélé que 54% des femmes sont agressées sexuellement au moins une fois dans leur vie. Russell (1988) a observé de plus que 54% des femmes de son échantillon avaient été agressées sexuellement avant l'âge de 18 ans. L'agression sexuelle est le crime qui cause le plus souvent des blessures (Riger, Gordon et Le Bailly, 1978). Même lorsque ces blessures ne sont pas très graves, les victimes subissent une grande contrainte physique, et beaucoup craignent une grossesse ou une maladie transmise sexuellement (Burt et Katz, 1985). Les conséquences psychologiques des agressions sexuelles sont nombreuses et dévastatrices. Les victimes ont de la difficulté à dormir, perdent l'appétit, connaissent d'importantes fluctuations de poids ainsi que des changements dans leur fonctionnement sexuel. Certaines victimes développent des phobies ou des comportements compulsifs de protection, d'autres vont jusqu'à quitter leur emploi et se retrouvent sans revenu (Burt et Katz, 1985).

Les viols par des hommes connus ont des effets encore plus destructeurs. Les femmes remettent en question leur jugement, leur compétence à assurer leur propre protection. Elles perdent leur joie de vivre, et sombrent parfois dans la dépression, l'alcoolisme ou la toxicomanie (Burt et Katz, 1985).

Les agressions sexuelles envers des détenues

Les hommes peuvent subir des conditions de détention qui violent les droits de la personne. Cependant, Amnesty internatio-

nale (1989) a présenté un dossier montrant que les femmes détenues endurent des formes spécifiques de tortures, particulièrement des agressions sexuelles extrêmement violentes. Les viols individuels et collectifs de prisonnières font partie de toutes les guerres. Ils accompagnent le pillage des villages conquis ou sont offerts comme récompense aux combattants. Le viol est parfois même utilisé comme arme de guerre pour la purification ethnique; cela s'est produit en Bosnie, où on estime que plus de 20 000 femmes ont été violées par les soldats serbes (Backmann, 1993).

Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se manifeste à travers différents comportements qui créent un climat d'insécurité pour les femmes: remarques déplaisantes, avances dans des lieux publics, contacts physiques, propositions accompagnées de coercition morale ou physique (Junger, 1987). La plupart de ces formes de violence sexuelle ne sont pas considérées comme des offenses criminelles et ne font pas partie des statistiques sur la criminalité. Le harcèlement sexuel n'a pas d'égard pour l'âge des victimes. Les femmes adultes le subissent au travail. Hanmer et Saunders (1984) ont constaté que 45% des femmes de leur échantillon en avaient été victimes au cours de l'année précédant la recherche. Selon un sondage effectué en 1984 par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) auprès de 2000 élèves québécoises du primaire et du secondaire, la moitié des fillettes de moins de 10 ans ont subi du harcèlement sexuel de la part des garçons de leur âge ou de garçons plus âgés. Entre 15 ans et 18 ans, la très grande majorité

des filles disent avoir subi des attouchements ou des baisers non désirés; 28 % des adolescentes avaient reçu des propositions sexuelles accompagnées de menaces ou avaient subi des assauts sexuels, et 3,4 % avaient été violées. Pour tous les groupes d'âge, les agresseurs sont deux fois plus souvent des garçons ou des hommes connus des filles que des étrangers (Beauchamp, 1985).

L'exhibitionnisme

L'exhibitionnisme, comme le voyeurisme ou le frotteurisme (friction contre le corps d'une femme inconnue, dans un wagon de métro par exemple), sont des formes d'agression sexuelle très peu étudiées. Ce sont des offenses sexuelles mineures, mais très communes. L'exhibitionnisme est généralement considéré comme un comportement plutôt inoffensif. Pourtant, il s'accompagne très souvent de gestes obscènes ou de menaces, et parfois même d'agressions (McNeil, 1987). Il provoque chez les victimes des sentiments intenses de peur, d'humiliation et de dégoût.

Les téléphones obscènes

Le téléphone devient trop souvent un instrument d'intimidation sexuelle. Une des rares recherches exploratoires réali-

sées sur le sujet (Pease, 1985, cité par DeKeseredy et Hinch, 1991) constate qu'une femme sur dix reçoit des appels obscènes, parfois de façon répétée. Pourtant, la plupart des victimes ne les rapportent ni à la police, ni à la compagnie de téléphone (Sheffield, 1993). Ces intrusions dans la vie privée (Stanko, 1985) engendrent des états de tension et de peur chez un grand nombre de victimes, qui craignent que les harceleurs se rendent à leur domicile (DeKeseredy et Hinch, 1991).

La pornographie

La pornographie est une autre forme de violence à laquelle les femmes sont confrontées. La femme présentée par la pornographie est une « esclave sexuelle », un objet au service de la jouissance de l'homme (Flowers, 1987). Même si plusieurs recherches (Malamuth et Donnerstein, 1984; Collective par et pour elle, 1986) ont démontré l'existence de liens entre la pornographie et les agressions sexuelles, la pornographie est très rarement identifiée comme étant de la violence. Les films où une femme doit se soumettre sexuellement à un homme constituent une forme d'incitation à la violence envers les femmes. Le sexisme présent dans la pornographie a aussi des répercussions dans beaucoup de couples. En effet, un plus grand nombre de consommateurs de pornographie se retrouve chez les batteurs de femmes que chez les non-batteurs (Sommers et Check, 1987). Une étude québécoise (Collective par et pour elle, 1986) a révélé que 37 % des consommateurs de pornographie étaient convaincus que les femmes provoquent le viol et que la moitié d'entre eux croyaient fermement que les femmes peuvent ressentir du plaisir pendant

qu'elles se font violer. Pour 30,8 % de ces hommes, la pornographie est un excellent moyen d'éducation sexuelle.

Autres formes de violence et d'oppression

D'autres formes de discrimination, de violence et d'oppression contribuent à rendre les femmes plus vulnérables au crime que les hommes. La discrimination dans les jeux et les tâches ménagères préparent les fillettes à leur rôle féminin. Les femmes adultes sont désavantagées à plusieurs niveaux. Leurs salaires sont plus faibles, l'accès à l'instruction leur est beaucoup plus difficile qu'aux hommes (Chapman, 1990). Les femmes forment la moitié de la population mondiale et accomplissent les deux tiers du travail (Chapman, 1990). Pourtant, elles gagnent le dixième des revenus et possèdent moins du centième de tous les biens (Seager and Olson, 1986). La majorité des pauvres du monde sont des femmes. Conséquence de cette pauvreté, beaucoup plus de femmes que d'hommes souffrent de malnutrition et d'anémie (Joint United Nations Information Committee, 1988).

Dans certains pays, la prostitution forcée est monnaie courante. Des petites filles sont vendues pour faire de la prostitution par leur famille, qui croit parfois les vendre pour du travail domestique; des femmes adultes sont recrutées sous de faux prétextes (travail domestique) et sont forcées à se prostituer (Chapman, 1990).

On sait aussi que des pratiques présentes dans certaines cultures infligent de la douleur aux femmes et hypothèquent leur santé. Un million de femmes subissent chaque année des mutilations génitales: sunna (ablation du prépuce ou du bout

du clitoris), excision (ablation du clitoris et des petites lèvres) ou infibulation (ablation du clitoris, des petites lèvres et des grandes lèvres) (Mak, 1993). Ces pratiques, qui causent des douleurs intenses et tuent parfois leurs victimes, ont pour but de réduire les risques de nymphomanie, de limiter la sexualité féminine, d'assurer la virginité des femmes et d'augmenter le plaisir sexuel des hommes (Mak, 1993).

En Europe et en Amérique, des femmes subissent, au nom de l'esthétique, des opérations chirurgicales qui sont parfois dangereuses. Elles se font refaire le nez, les seins, installer des implants mammaires, rapetisser le ventre, remonter le visage ou brocher l'estomac pour correspondre au stéréotype de la beauté. Elles se font faire de douloureux maquillages permanents, subissent l'électrolyse ou la cire chaude. Elles portent des vêtements serrés qui limitent leurs mouvements et des talons hauts qui leur causent des problèmes de dos (Turgeon et Mahoney, 1991).

La violence faite aux femmes prend des formes extrêmes. Dans le brahmanisme, une coutume, le sati, veut que les veuves se fassent brûler sur le bûcher funéraire de leur époux. Dans certains pays, on tue les bébés filles. En Inde, des femmes sont mariées puis tuées par leur époux parce que leur père ne paie pas la dot, d'autres se font battre tellement qu'elles préfèrent se suicider (Chapman, 1990).

Ces violences dont les femmes sont les cibles spécifiques contribuent à développer des sentiments de peur et d'insécurité.

Conséquences de la peur du crime chez les femmes

La peur du crime et l'isolement qu'elle engendre ont de nombreux effets pervers sur la



santé mentale des femmes ainsi que sur leur qualité de vie. Chez certaines femmes, la peur peut causer des crises de panique et des sentiments d'angoisse ou des états de dépression, engendrer détresse psychologique et repli sur soi (Louis-Guérin, 1983). Elle influence aussi la vie sociale et économique des femmes (McDermott, 1982). Elle restreint leur liberté d'action (Riger, Gordon et Le Bailly, 1978). Certaines femmes ont tellement peur qu'elles sont incapables de rester seules. Les unes évitent systématiquement certains lieux, certains quartiers, certains types de loisirs. D'autres traversent la rue aussitôt qu'elles entendent des pas derrière elles. Elles prennent des taxis ou contournent les parcs plutôt que de les traverser. Beaucoup de femmes n'osent pas voyager seules, ou faire des ballades à pied dans la nature. Des femmes abandonnent leurs projets de prendre des cours du soir, d'autres ont peur de conduire la nuit (McLeod, 1991). La peur du crime oblige les femmes à s'entourer de moyens de protection onéreux, comme l'achat d'assurances, de serrures, de verrous, de chiens, d'armes ou de systèmes d'alarme.

Conclusion

La peur du crime est en fait beaucoup plus réaliste et objec-

tive qu'on aurait d'abord pu le croire. L'insécurité des femmes est causée par la réalité quotidienne d'inégalité et d'isolement qu'elles subissent, réalité qui les amène à ressentir une impression générale de vulnérabilité dans la société (McLeod, 1991).

La peur est-elle vraiment mauvaise conseillère ? Dans certains cours d'autodéfense ou dans certains centres de femmes, on apprend aux femmes à valider leur peur pour rester vigilantes afin de mieux se protéger contre les dangers qui les guettent. Par exemple, dans un cours sur la santé des femmes, Turgeon et Mahoney (1991) recommandent à celles-ci de vérifier qui est à la porte avant d'ouvrir, d'être toujours attentives à ce qui se passe autour d'elles lorsqu'elles se promènent dans la rue et de marcher d'un pas assuré, de toujours vérifier si les portes et fenêtres sont bien fermées et de s'inscrire à des cours d'autodéfense. Elles concluent sur le vieux dicton : « Une femme avertie en vaut deux ! »

La peur du crime engendre une méfiance qui peut s'avérer très utile aux femmes puisqu'elle leur permet de développer des stratégies individuelles ou collectives de prévention. Bien sûr, les femmes ne doivent pas devenir esclaves de la peur, mais pour se protéger efficacement contre les crimes dont elles sont les cibles, elles doivent faire preuve d'une très grande conscience du danger (McDermott, 1982) et savoir utiliser des moyens actifs pour se mettre à l'abri.

Il peut être intéressant de chercher les liens entre la peur du crime et le risque d'en être victime. Cependant, force est de constater que les crimes commis spécifiquement contre les femmes sont tellement nombreux et encore si peu reconnus que les

données qui permettraient d'évaluer la victimisation réelle des femmes font défaut. Et même si cette évaluation était possible, il faudrait aussi tenir compte du fait que l'apprentissage de la peur du crime peut très bien se faire par expérience indirecte. Les femmes qui n'ont pas été victimes d'un crime ont de fortes chances de connaître personnellement au moins une femme qui a subi une forme quelconque de violence faite aux femmes.

Y a-t-il lieu de vérifier la « rationalité » de la peur du crime ? Le fait d'évaluer que la peur du crime est irrationnelle ne doit surtout pas conduire à la mise sur pied de programmes visant la prévention de la peur du crime plutôt que la prévention du crime. Comme on a pu le constater, la peur des femmes a paru irrationnelle parce qu'on ne tenait pas compte de toutes les formes de crimes ; on négligeait particulièrement les violences commises dans la famille ou celles acceptées largement par la société. Si l'on travaille à diminuer la peur du crime chez les femmes, ne risque-t-on pas d'obtenir le résultat pervers d'augmenter leur vulnérabilité ? Il est vrai que la peur du crime a des conséquences très néfastes pour la qualité de vie des femmes, mais le crime lui-même en a encore beaucoup

plus. Plutôt que de s'efforcer de diminuer la peur du crime, il est préférable de chercher à réduire les taux de criminalité (Baumer, 1985) et à éliminer toutes les formes de violence faite aux femmes.

Les hommes doivent eux aussi prendre position contre la violence faite aux femmes. Cependant, les expériences de peur ne font pas partie de la réalité masculine. Les hommes n'ont pas cette impression de devoir éviter certains lieux ou modifier leur comportement ou leur apparence pour ne pas être violentés. Ils comprennent d'ailleurs difficilement l'intensité et l'étendue des peurs décrites par les femmes (McLeod, 1991).

Il existe un stéréotype dans la société selon lequel la femme craintive est névrosée, souvent seule et plus âgée, et non pas jeune ou d'âge moyen, instruite et engagée dans une carrière (McLeod, 1991). Les hommes sont très surpris lorsqu'ils constatent que des professionnelles et des femmes instruites vivent quotidiennement des situations qui engendrent de la peur (McLeod, 1991). Il est déconcertant de constater à quel point des hommes peuvent trouver anodins et amusants certains comportements — siffler une femme dans la rue, par exemple — qui, chez les femmes, déclenchent le signal d'alarme qui les prévient d'un danger imminent.

Joane Turgeon
Maryse Rinfret-Raynor
École de service social
Université de Montréal

Bibliographie

- AMNESTY INTERNATIONAL. 1989. *Amnesty International Newsletter*, 17, 4 : 3-6.
- BACKMANN, R. 1993. « La vie brisée des femmes bosniaques », *Le Nouvel Observateur*, 14 janvier : 32-33.
- BADGLEY, R. F. 1984. *Sexual Offences Against Children*. Ottawa, Approvisionnement et Services Canada.
- BARIL, M. 1983. « Une illustration de la peur concrète : le cas des victimes », *Criminologie*, 16, 1 : 31-49.
- BAUMER, T. L. 1985. « Testing a General Model of Fear of Crime: Data from a National Sample », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 22, 3 : 239-255.
- BEAUCHAMP, C. 1985. « Harcèlement sexuel du côté des filles », *La Vie en rose*, juin : 19-21.
- BRINKERHOFF, M. B., et E. LUPRI. 1988. « Interspousal Violence », *Cahiers canadiens de sociologie*, 13, 4 : 407-434.
- BURT, M. R., et B. L. KATZ. 1985. « Rape, Robbery and Burglary: Responses to Actual and Feared Criminal Victimization, with Special Focus on Women and the Elderly », *Victimology: An International Journal*, 10, 1-4 : 325-358.
- CHAPMAN, J. R. 1990. « Violence against Women as a Violation of Human Rights », *Social Justice*, 17, 2 : 54-65.
- COLLECTIVE PAR ET POUR ELLE. 1986. *La Pornographie, cause importante de la violence envers les femmes*. Cowansville, Collective par et pour elle et Centrale de l'enseignement du Québec.
- COLLECTIVE PAR ET POUR ELLE. 1989. *Survivre à l'inceste. Mieux comprendre pour mieux intervenir*. Cowansville, Collective par et pour elle.
- DEKESEREDY, W. S. 1988. *Woman Abuse in Dating Relationships*. Toronto, Canadian Scholars' Press.
- DEKESEREDY, W. S., et R. HINCH. 1991. *Woman Abuse: Sociological Perspectives*. Toronto, Thompson, 161 p.
- DURAND, S. 1983. « La peur du crime dans un quartier de Montréal : Côte-des-Neiges », *Criminologie*, 16, 1 : 85-99.
- FIGGIE, H. E. 1980. *The Figgie Report on Fear of Crime: America Afraid*. Willoughby, Ohio, A-T-O Inc.

- FIRSTEN, T. 1991. « Violence in the Lives of Women On Psych Wards », *Canadian Woman Studies*, 11, 4.
- FLOWERS, R. B. 1987. *Women and Criminality*. New York, Greenwood.
- HANMER, J., et S. SAUNDERS. 1984. *Well-Founded Fear: A Community Study of Violence to Women*. Londres, Hutchinson.
- HILL, K. 1993. « Women Crime Victims as Often as Men », *Healthsharing*, 13, 4 : 5.
- HINDELANG, M. J., M. R. GOTTFREDSON et J. GAROFALO. 1978. *Victims of Personal Crime: An Empirical Foundation for a Theory of Personal Victimization*. Cambridge, Ballinger.
- JOINT UNITED NATIONS INFORMATION COMMITTEE, Non-Governmental Organization Program Group on Women. 1988. *Violence in Society. Women and Peace*. Kit No. 5, Part IV, *Violence in Society*. Vienne, U. N. Division on the Advancement of Women.
- JONES, G. M. 1987. « Elderly People and Domestic Crime: Reflections on Ageism, Sexism, Victimology », *British Journal of Criminology*, 27, 2 : 191-201.
- JUNGER, M. 1987. « Women's Experiences of Sexual Harassment: Some Implications for their Fear of Crime », *British Journal of Criminology*, 27, 4 : 358-383.
- LEVINSON, D. 1989. *Family Violence in a Cross-Cultural Perspective*. Newbury Park, Sage.
- LOUIS-GUÉRIN, C. 1983. « La peur du crime : mythes et réalités », *Criminologie*, 16, 1 : 69-83.
- MAK, V. 1993. « Female Genital Mutilation: A Tradition of Pain », *Healthsharing*, 13, 4 : 10-13.
- MAKEPEACE, J. M. 1986. « Gender Differences in Courtship Violence Victimization », *Family Relations*, 35 : 383-388.
- MALAMUTH, N. M., et E. DONNERSTEIN. 1984. *Pornography and Sexual Aggression*. Orlando, Academic Press.
- MAXFIELD, R. 1984. *Fear of Crime in England and Wales*. Home Office Research Study No. 78. Londres, HMSO.
- McDERMOTT, J. 1982. « Women and Crime Prevention », *Social Policy*, 13, 1 : 48-49.
- McLEOD, L. 1987. *Pour de vraies amours*. Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme.
- McLEOD, L. 1991. *Vivre à l'abri de la peur : un droit pour les femmes, une préoccupation de société, une priorité nationale*. Ottawa, Secrétariat d'État du Canada.
- McNEIL, S. 1987. « Flashing: Its Effects on Women », dans Jalna HANMER et Mary MAYNARD, éd. *Women, Violence and Social Control*. Atlantic Highlands, Humanities Press International.
- MOISAN, M. 1993. *Avis sur la violence faite aux femmes*. Québec, Conseil du statut de la femme.
- NORMANDEAU, A. 1983. « Politiques pénales et peur du crime », *Criminologie*, 16, 1 : 51-68.
- RESEARCH AND STATISTICS GROUP. 1985. *Canadian Urban Victimization Survey Summary Technical Report*. Ottawa, Solliciteur général du Canada.
- RIGER, S., M. T. GORDON et R. LE BAILLY. 1978. « Women's Fear of Crime: From Blaming to Restricting the Victim », *Victimology: An International Journal*, 3, 3-4 : 274-284.
- RODNING, S. A. 1988. « Victim: Family Systems and Feminist Perspectives », *Affilia: Journal of Women and Social Work*, 3, 3 : 83-97.
- RUSSELL, M. 1988. « Wife Assault Theory, Research, and Treatment: A Literature Review », *Journal of Family Violence*, 3, 3 : 193-208.
- SACCO, J. F., et H. JOHNSON. 1990. *Patterns of Criminal Victimization in Canada*. Statistique Canada, General Social Survey Analysis Series. Catalogue 11-612E, no 2.
- SEAGER, N., et A. OLSON. 1986. *Women in the World: An International Atlas*. New York, Simon and Schuster.
- SHEFFIELD, C. J. 1993. *The Invisible Intruder: Women's Experiences of Obscene Phone Calls*, dans Pauline B. BART et Eileen GEIL MORAN, éd. *Violence against Women: The Bloody Footprints*. Newbury Park, Sage.
- SMITH, M. D. 1987. « The Incidence and Prevalence of Woman Abuse in Toronto », *Violence and Victims*, 2, 3 : 173-187.
- SMITH, M. D. 1988. « Women's Fear of Violent Crime: An Exploratory Test of a Feminist Hypothesis », *Journal of Family Violence*, 3, 1 : 29-38.
- SOMMERS, E. K., et J. V. CHECK. 1987. « An Empirical Investigation of the Role of Pornography in the Verbal and Physical Abuse of Women », *Violence and Victims*, 2, 3 : 189-209.
- STANKO, E. A. 1985. *Women's Experience of Male Violence*. Londres, Routledge and Kegan.
- STANKO, E. A. 1987. « Typical Violence, Normal Precaution: Men, Women, and Interpersonal Violence in England, Wales, Scotland, and the USA », dans Jalna HANMER et Mary MAYNARD, éd. *Gender and Violence*. Londres, Routledge and Kegan.
- STRAUS, M. A., et R. GELLES. 1986. « Societal Change and Change in Family Violence from 1975 to 1985 as Revealed by Two National Surveys », *Journal of Marriage and The Family*, 48 : 465-479.
- TREVETHAN, S., et T. SAMAGH. 1992. « Les différences entre les victimes de crimes de violence, selon le sexe », *Juristat*, 12, 21 : 1-17.
- TURGEON, J., et D. MAHONEY. 1991. *Femme debout et en santé, II : Bien dans sa tête pour être bien dans son corps*. Ministère de l'Éducation du Québec, Direction de la formation à distance.